

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUILLET 2011**

Délibération  
n° 2011.07.138

Direction  
environnement, cadre  
de vie et  
construction :  
attribution de  
subventions aux  
associations pour  
2011

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

**Secrétaire de séance** : Gilles VIGIER

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Madeleine ANCELIN, Gérard ANDRIEUX, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DESCHAMPS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON à Catherine DESCHAMPS, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Françoise LAMANT à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Jacques DUBREUIL, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Gérard DEZIER par Madeleine ANCELIN, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE, Jean PATIE, Christian RAPNOUIL



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.07.138**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU  
POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**DIRECTION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET CONSTRUCTION : ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011**

Pour l'année 2011, les deux demandes de subventions relevant de la direction environnement, cadre de vie et construction suivantes ont été retenues :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant accordé	Objectifs / projets soutenus	Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membre du bureau de l'association ou de personne intéressée à l'opération
Comité de jumelage de la ville d'Angoulême	<b>3 000 €</b>	Partenariat avec la ville de Ségou (Mali) sur une période de 3 ans – 2011-2012-2013 : 1) subvention de 3000 €/an, 2) mise à disposition d'un technicien du GrandAngoulême pendant 10 jours sur la durée de la convention	
Association Eau vive	<b>2000 €</b>	Réalisation de deux forages dans la région de Mopti au Mali sur une période de 2 ans – 2011-2012 (2000 €/an)	

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Madame Deschamps et Monsieur Bouton ne prennent pas part au débat et au vote.**

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 12 avril 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 juin 2011,

Je vous propose :

**D'ATTRIBUER** les subventions relevant de la direction environnement, cadre de vie et construction mentionnées ci-dessus.

.../...

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

**D'IMPUTER** la dépense :

- au budget annexe assainissement - chapitre 67 pour 3.000 € au comité de jumelage,
- au budget annexe eau potable - chapitre 67 pour 2.000 € à l'association Eau Vive.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2011</b>